



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 03 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 03 juillet à 20h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 27 juin, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 28

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, Mme BOUBY, M. GUIN, M. BARRANCO, Mme ARNAUD, M. SAINT-JULIEN, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme HIDRI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, Mme ALBORGHETTI, Mme CHANARD, M. RAGUENES, Mme MATSA, M. CHARDEY, Mme BREDIN, M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES, M. CHARDONNET, Mme LANDRAU,

Absents, Excusés, Représentés : 4

Mme CHEVEREAU représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, M. GIOVANNACCI représenté par M. GUIN, Mme PAYEUR représentée par M. ROUSSET, M. PHILIPPE représenté par M. PRIVAT

Absents, Excusés, non Représentés : 3

Mme BAUCE, M. BOUILLET, M. LEMAITRE

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents : les groupes d'opposition sont intervenus à propos d'une décision, à savoir : 24 05 122 « *Convention de mise à disposition de locaux - 38 rue de Mainville à Draveil (91210) pour accueillir les services administratifs municipaux (1 500 € TTC/mois)* ». Ils demandent de quels services il s'agit ? En réponse à quels besoins et quelle durée ?

M. ROUSSET - C'est dans la prévision des travaux qui vont être fait au Centre administratif. Cela concerne les services financiers, ressources humaines, il y a aussi la direction de l'enfance.

Mme BOERI-CHARLES - Et ce sera sur quel laps de temps ?

M. ROUSSET - Sur un an.

M. LE MAIRE - Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe que nous avons retiré de l'ordre du jour la *délibération « Modification de la tarification applicable à la location de la salle municipale du Cercle Guégan et des horaires de mise à disposition »* qui nécessite des précisions. Ce point sera présenté lors du Conseil municipal de la rentrée. Nous avons mis sur table une annexe et une note relative à la modification du tableau des effectifs. Nous avons également des questions du groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale. Question 1 : Le cinéma et question 2 : la piscine du Port aux cerises. Mme Landrau a déposé une question sur le cinéma hors délais. Comme cette question sera traitée à la demande de M. Guignard, vous aurez également la réponse sur le cinéma.

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux du 22 mars et du 10 avril 2024 par les membres du Conseil municipal.

Puis, il procède à l'ordre du jour.

DCM 24-07-044 GARANTIE D'EMPRUNT CDC HABITAT – Réhabilitation de la ferme de Champrosay – 34/36 rue de Ris, 4/6/8 square de la Grange, 1/11, 13/23 allée des Moissons (91210 DRAVEIL)

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Vous savez que la Ville peut permettre de garantir des emprunts. Là c'est au bénéfice de CDC HABITAT. Cela concerne la réhabilitation de la ferme de Champrosay. C'est un prêt qui est garantie pour 534 948 € sur une durée de 21 ans. Cela concerne 27 logements.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-045 Renouvellement du contrat d'utilisation du paiement en ligne des prestations Enfance dans le cadre du portail famille

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – C'est une convention que nous avons déjà pour payer en ligne. C'est un contrat avec la Caisse d'Epargne pour une durée de 3 ans. Cela concerne toutes les prestations enfance dans le cadre du portail famille. C'est un nouveau portail famille et bien entendu, on continuera à pouvoir payer en ligne.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-046 Renouvellement du contrat d'utilisation du paiement en ligne pour la billetterie des équipements culturels municipaux

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – C'est la même délibération. C'est un contrat avec la Caisse d'Epargne. La différence c'est que cela concerne la billetterie pour le paiement en ligne concernant tous les équipements culturels municipaux. Et on est sur les mêmes tarifs.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-047 Tarifs transports scolaires sur circuits spéciaux / année scolaire 2024-2025

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – Cette note concerne des transports scolaires sur circuits spéciaux. C'est donc géré par Ile de France Mobilités qui est chargée de l'organisation des transports scolaires. Il y a une convention de délégation qui a été votée en 2022 afin d'encadrer cette compétence. Ce que nous vous proposons dans cette délibération c'est d'acter les tarifs des transports scolaires qui concernent la desserte du collège Delacroix et de l'école Jean Jaurès. Monsieur LE MAIRE souhaite que le circuit Jean Jaurès reste gratuit pour les familles. Concernant le collège Delacroix une participation de 105 € par an sera demandée par enfant pour l'année 2024-2025.

Mme BOERI-CHARLES – Nous souhaitons que la gratuité soit également étendue au transport vers le collège pour que l'école soit rendue complètement gratuite dans les faits. Nous voterons donc contre la résolution proposée étant entendu que nous serions pour si la gratuité était également étendue aux collégiens.

Mme HIDRI – Une petite précision pour vous dire que les collèges sont de la compétence du Département et qu'il y a une décision du Département de l'Essonne qui vient décider de ces différentes tarifications et qui a, si je le comprends bien, une participation qui est très réduite pour les élèves boursiers.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 27

Abstention : 1 (M. CHARDONNET)

Contre : 4 (M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES)

DCM 24-07-048 Nouvelle tarification des participations familiales pour les services de l'enfance

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – Il est proposé au Conseil municipal, à partir de la rentrée du 1^{er} septembre 2024, de fixer de nouveaux tarifs concernant la restauration, l'accueil de loisirs, les accueils périscolaires ainsi que le tarif des études dirigées. Concernant les accueils de loisirs, les accueils périscolaires et la restauration c'est une augmentation de 2% pour tenir compte de la hausse des coûts de ces prestations. Comme vous le savez, tous les tarifs explosent pour la Mairie mais nous avons limité à 2% cette année pour amortir au maximum la hausse des coûts de ces prestations qui coutent de plus en plus chères pour la municipalité. Vous avez tous les tableaux joints en annexe.

Mme BELLAY – Trois points sur ce sujet :

1^{er} : La hausse de 2% : On peut rappeler que +2% ça n'est pas rien sur les budgets des familles puisque ça se cumule évidemment aux autres sources d'inflation dans le budget des ménages. Donc il faut toujours se rappeler que quand on vote ce genre de résolution, on fait peser un poids supplémentaire sur les ménages.

2^{ème} point : C'est qu'il n'y a toujours pas de tarif progressif en fonction du quotient familial sur le tarif de restauration scolaire. Il nous semble que c'est tout à fait injuste de continuer aujourd'hui à faire porter un prix uniforme alors même que les ressources des familles sont diverses et que les autres tarifs en tiennent compte. Les tarifs de l'accueil périscolaire tiennent compte du quotient familial et pour prendre un autre service de repas qu'assure la Commune, les services des repas des séniors assurés par le CCAS. J'ai appris au Conseil d'administration, puisque j'y siége, qu'il y avait également l'application d'un barème en fonction des ressources. Donc je m'interroge sur le maintien d'un tarif unique pour la cantine alors même qu'une logique de redistribution d'adaptation aux ressources est appliqué, et à notre sens indispensable, pour garantir un accompagnement des ressources financières.

3^{ème} point : Nous souhaiterions qu'il en soit de même pour l'étude dirigée car là aussi nous avons un tarif unique à 255 euros pour l'année. Or on sait que l'étude dirigée permet de faire les devoirs contrairement au service périscolaire dit garderie. Et il nous semble injuste que ce tarif ne soit pas progressif alors que ceux de la garderie le sont.

Mme HIDRI – Vous êtes constante dans vos réflexions et je ne peux que vous saluez sur ça. Et nous serons constants dans la réponse. Peut-être juste vous dire que, effectivement, il y a des barèmes sur l'ensemble des services de la Ville et on voit bien les tarifications. Pour avoir parlé avec de nombreuses collègues au sein de la Région Ile-de-France, bien souvent le tarif que nous proposons constitue le tarif le plus bas qu'ils proposent avec des tarifs qui peuvent exploser jusqu'à 10/12 euros par jour. Donc vous voyez le barème est appliqué dans certaines villes avec des coûts qui explosent et un coût minimal qui des fois consiste en notre coût unique. Donc il faut savoir que le coût de repas par enfant, et nous en distribuons par centaines voire plus de 2 000 pour la Ville, est vraiment supérieur à 3 euros. La Ville participe très activement et c'est un tarif minimum. Nous sommes très bas et nous participons très activement à ce tarif unique.

Mme LANDRAU – Pour ma part, je voterai contre cette augmentation. C'est une augmentation de 2% qui pourrait se comprendre sauf qu'au mois d'avril vous avez déjà voté une augmentation de 8% des impôts locaux. Donc, j'osais espérer que cette augmentation des impôts locaux prenait en compte l'augmentation des services. Donc, je voterai contre l'augmentation des tarifs.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 1 (M. CHARDONNET)

Contre : 5 (Mme LANDRAU, M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES)

DCM 24-07-049 Modification des Règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) de la Ville de Draveil

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – Il est proposé au Conseil municipal d'acter de la modification des règlements de fonctionnement pour les établissements d'accueils des jeunes enfants. Nous avons de nombreuses structures au sein de la Ville. La petite enfance compte 7 structures qui accueillent nos jeunes enfants et c'est dire à quel point Draveil est engagé dans l'accueil des jeunes enfants avec 3 structures très importantes : la Farandole, les Petits Loups des bois et Pomme de Rainette, une crèche familiale, un multi accueil, les Petites Frimousses aux Mazières que vous connaissez bien. Et nous avons également 2 Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Nous vous proposons donc de modifier le règlement de fonctionnement et notamment d'acter une journée pédagogique supplémentaire pour les professionnels de la Petite Enfance.

Différents ajouts, notamment sur les questions des allergies cutanées et également sur un changement d'horaire d'ouverture et de fermeture sur uniquement la crèche Pomme de Rainette et le multi accueil la Farandole qui a été demandé par les structures. Donc c'est juste pour prendre en compte le fait qu'il n'y a quasiment pas d'enfants dans la tranche 7h-7h15 et 18h45-19h. Il nous a été demandé de voir si on pouvait modifier d'un quart d'heure les horaires d'ouverture. Voilà, vous avez l'ensemble des règlements qui ont été joints pour cette délibération.

Mme BOERI-CHARLES – Les modifications de ces règlements ne nous posent pas de difficulté. Je salue notamment l'ajout d'une journée pédagogique. Quand on connaît le fonctionnement des crèches, on sait combien c'est crucial pour l'équipe de se retrouver entre adultes pour parler de la pédagogie au sein de son établissement. J'ai juste une remarque sur l'attestation de prise de connaissance du règlement intérieur. En fait, la fiche qui indique Madame MM et M. MM, parents de l'enfant MM semble, par sa formulation, bien que je ne pense pas que ce soit intentionnel mais ça peut s'avérer un peu excluant pour les familles qui sont soit monoparentales soit homoparentales. Donc on pourrait recommander d'adopter une présentation qui soit un peu plus ouverte aux diversités des familles d'aujourd'hui. Nous voterons bien sûr pour.

Mme HIDRI – J'entends la remarque. Il n'y a pas de volonté quelconque de froisser qui que ce soit bien au contraire. Et nous avons aussi beaucoup de familles monoparentales ou tout simplement des parents qui sont séparés avec une autorité parentale conjointe. Donc, s'il y a besoin, j'indiquerai qu'il faudra rayer ou modifier. Ça sera modifié à la main si nécessaire. On verra pour le modifier afin que les parents puissent indiquer au choix M. ou Mme.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-050 Tarification des cours de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques pour les agents communaux non draveillois et leurs enfants

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Il nous est apparu que beaucoup d'agents de la Ville et leurs enfants prenaient des cours à l'EMAP. Les agents qui cependant n'habitent pas à Draveil se voyaient attribuer un tarif différent. Donc nous vous proposons un tarif unique pour les agents de la Ville et leur famille qui n'habiteraient pas à Draveil. Un tarif unique, le même que celui des draveillois. Il vous est proposé le tableau que vous avez sous les yeux afin de pouvoir bénéficier de ces cours. Il vous est demandé d'approuver cette mise en place.

M. DAMERVAL – Pourrait-on imaginer un jour d'élargir ces dispositifs aux agents des services publics qui agissent sur la commune parce que je pense aussi que, au-delà de cette question, les agents des services publics qui agissent sur la commune peuvent être éligibles. Je pense notamment aux pompiers, aux forces de l'ordre mais même de manière un peu plus large, aux agents hospitaliers, aux postiers et à tous les services publics qui, aujourd'hui concourent à faire que Draveil soit une Ville auquel il fait bon vivre et qui pourrait aussi bénéficier de ce type de service. C'est aussi un moyen d'attirer les agents de services publics sur le territoire et de les fidéliser. Quand on sait le niveau indemnitaire auquel sont soumis les agents des services publics et la perte de pouvoir d'achat depuis près de 20 ans, il n'est pas totalement inintéressant aujourd'hui de fidéliser les agents des services publics qui travaillent sur notre commune.

Mme JOURDANNEAU FORT – On peut ouvrir autant qu'on veut sachant que l'EMAP est plein avec les personnes de Draveil, les agents draveillois et les agents non draveillois. Donc, ouvrir à tout le monde pourquoi pas, avec grand plaisir, mais il va falloir qu'on pousse les murs et qu'on revoit le projet pour pouvoir englober toutes ces personnes demandeuses. Je sais que M. Maheo m'en a parlé la semaine dernière lors du repas de l'EMAP. Il aurait souhaité que toutes les personnes de l'Agglo puissent bénéficier de nos structures. Et je

lui ai répondu que, effectivement c'est toujours très louable de vouloir faire profiter à tout le monde sauf que c'est Draveil et les draveillois qui payent les impôts finançant cette structure et que je serai bien triste si les draveillois n'avaient plus de place actuellement alors qu'il y a une liste d'attente énorme pour pouvoir bénéficier de ces cours. Je vous le rappelle que nous avons pris des mesures pour essayer de faire en sorte que tout le monde puisse entrer dans cette école alors qu'il y avait certains cumuls de cours qui empêchaient certaines personnes de pouvoir accéder au cours de poterie, etc... Donc votre idée est tout à fait louable mais dans ce cas-là, le projet de l'EMAP devrait être financé également par les autres institutions qui devraient apporter une aide financière à la Ville parce que la Ville ne pourra pas, à elle seule, supporter tous les coûts d'accueil de tous les agents. Et même si c'est une très bonne idée, il va falloir également que les finances soient au rendez-vous pour y accéder.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-051 Modification du Règlement intérieur du théâtre et du Café Cultures et de la convention de mise à disposition

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT - Donc là nous vous proposons une modification suite aux locations ou aux prêts que nous effectuons pour ces structures, le Café Cultures et le Théâtre. Ce sont des modifications suite à des états des lieux ou des restitutions qui ont été, peut-être pas toujours, à la hauteur de ce que nous attendions et loin de là. Donc, nous avons décidé effectivement de modifier quelques règlements intérieurs, d'augmenter le montant des cautions afin que les gens comprennent que nettoyer les locaux ce n'est pas juste vider les poubelles mais vraiment rendre des locaux dans un état décent. Donc, que le règlement intérieur sera applicable dès l'approbation de ce Conseil municipal.

Vous avez un extrait qui reprend les quelques mesures qui ont été modifiées avec le nouveau logo, très beau logo du Théâtre Donald Cardwell. Donc, je répète pour ceux qui n'avaient pas compris le sens de ce logo, un très beau T, un D et un C. Voilà. Théâtre Donald Cardwell. Voilà, merci à notre service communication d'avoir donné cette entité à notre théâtre.

M. GUIGNARD – Le Théâtre et le Café Cultures sont deux salles qui, on l'a voté l'an dernier, peuvent être louées par les partis politiques pour faire des réunions. Ce que je déplore c'est le délai de 3 mois avant la date de la manifestation. Il faut savoir que la politique répond souvent à une actualité, répond à des besoins aussi des citoyens d'être informés de ce qui se passe. Donc, je crois pouvoir dire que ce soit dans nos partis ou dans les vôtres, qu'il est souvent difficile de savoir ce qui va se passer 3 mois avant et quel serait le potentiel besoin d'une salle. Je vous proposerais un amendement sur ce règlement intérieur qui rendrait possible à un parti politique de pouvoir demander la salle dans un temps plus restreint. C'est-à-dire 2 à 3 semaines sauf si la salle est utilisée bien-sûr.

Mme JOURDANNEAU FORT – Effectivement, vous avez bien précisé la chose : si la salle est libre. Alors, le Théâtre a un agenda qui est tout le temps plein. Je vous rappelle juste que le Théâtre et le Café Cultures, nous les gardons en régie afin de pouvoir disposer de ces salles comme nous l'entendons parce que sinon, nous devrions à chaque demande d'utilisation payer la somme de 4 900 euros à la SOTHEVY à partir du moment où nous confions nos locaux à cet organisme et donc, pour cela, nous avons des prêts du Théâtre et du Café Cultures aux associations. Nous avons des programmes culturels très serrés. Et il n'est pas possible de dire que l'on balaye ce qui a été organisé et proposé sur les salles de répétitions, les moments d'accueil pour une organisation politique. Je vous rappelle qu'il y a dans Draveil des salles en location qui peuvent être disponibles. Trois mois c'est un délai d'organisation. Ça a été refusé à tout type de parti politique. Ça n'a pas été ciblé, nous ne sélectionnons pas. Le délai de 3 mois me semble tout à fait respectable pour une organisation telle que nous l'entendons.

M. GUIGNARD – Pour répondre à votre exposé, je vois bien que rien n'est possible. Moi, j'aimerais bien que la globalité du Conseil municipal puisse avoir un regard de l'utilisation du Théâtre et du Café Cultures avec un agenda de l'année ou de l'année précédente par exemple pour se rendre compte si effectivement il n'y a aucune date de disponible. Parce que voilà, moi je passe devant le Théâtre tous les jours et je vois qu'il y a des événements très régulièrement mais en semaine je suis certain que le Théâtre n'est pas tout le temps pris.

M. BATTESTI – Sérieusement, quand il y a des manifestations, il y a des remises en place de la salle. Il y a des agents qui doivent se reposer. Concernant les salles et les manifestations, je pense que vous êtes assez assidu à regarder ce qui se passe sur les sites internet, les programmes culturels et toutes les manifestations possibles. Aucun parti politique ne peut avoir une faveur plus qu'un autre.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 4 (M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES)

DCM 24-07-052 Prêt de salles à titre gracieux aux associations exposant au château de Villiers

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Nous prêtons le château de Villiers aux 5 associations qui sont inscrites sur votre liste. Toujours dans le cadre de la Culture parce que le château aussi est tout le temps loué.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-053 Prêt de salles communales aux associations à titre gratuit

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Là vous êtes sur 2 autres associations qui ont fait une demande et donc cela passe en délibération pour votre accord.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-054 Subvention exceptionnelle 2024 destinée à l'Amicale CNL des locataires Danton Villiers

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT

Mme JOURDANNEAU FORT – Une petite subvention avait été omise pour l'amicale des locataires Danton Villiers et donc nous vous proposons d'accepter cette subvention exceptionnelle qui leur est attribuée chaque année.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-055 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux (service des sports)

M. le Maire donne la parole à Mme BOUBY

Mme BOUBY – C'est un renouvellement des conventions annuelles. Là ça concerne l'association pour le développement des arts martiaux japonais, Freedance, l'association Vivre et Devenir Villepinte-Saint-Michel, l'association KIM HO BA, l'association Sport et Loisirs de Danton, l'association JRSF 91 KIDS, l'association JRSF 91, l'Amicale sportive des Bergeries. Vous avez à chaque fois l'annexe avec les créneaux horaires attribués.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-056 Demande de subventions Départementales dans le cadre du Contrat Terre d'Avenirs

M. LE MAIRE - La Ville va déposer un dossier afin de bénéficier de subventions dans le cadre du Contrat Terre d'Avenirs avec le Département de l'Essonne pour un montant de subvention de 2 159 451 € HT avec pour objet la réalisation des opérations suivantes :

- 1- La réhabilitation thermique du groupe scolaire Saint Exupéry
- 2- Les travaux de sécurité et de végétalisation aux abords du groupe scolaire de Mainville et de l'école maternelle Pierre Brossolette

Concernant l'opération sur le groupe scolaire Saint Exupéry, les travaux comprennent :

- La démolition des bâtiments modulaires C, D et E accueillant actuellement deux classes, deux dortoirs et l'accueil périscolaire.
- Une extension du bâtiment existant permettant la reconstruction de deux classes maternelles, de deux dortoirs et de l'Accueil périscolaire.
- La rénovation énergétique du bâtiment A et B incluant notamment l'isolation de la façade et la pose d'un nouveau système de traitement de l'air.
- La création d'un préau ouvert entre les deux bâtiments.

Concernant l'opération de travaux de sécurité et de végétalisation aux abords des groupes scolaires, les travaux comprennent :

Pour le Groupe Scolaire de Mainville :

- Un aménagement de type zone 30 sur la rue des Creuses avec aménagement de plateaux surélevés
- Une végétalisation de la Place d'Armes et devant l'accès au Groupe Scolaire de Mainville côté rue des Creuses

Pour la maternelle Brossolette :

- Un élargissement des trottoirs le long de l'école sur l'allée des Pampoux
- Un aménagement de plateau surélevé sur la rue Pierre Brossolette
- La création de zones d'espaces verts avec la plantation d'arbre sur la rue Pierre Brossolette et l'allée des Pampoux

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature du Contrat terre d'avenirs avec le Département et les opérations présentées ; de s'engager à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions, à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat, à respecter le règlement financier départemental, à respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations relevant de la construction, de la rénovation lourde de bâtiments et d'espaces publics, dont le coût excède 300 000 €, et de celles relevant de la voirie, dont le coût excède 500 000 €, à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 12 du règlement du contrat de partenariat, à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat, à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats, d'approuver les modalités de financement de l'opération.

Mme BOERI-CHARLES – Merci pour la présentation. Au moins, il n'y pas une création de places de parking supplémentaire comme c'est le cas sur le parking de la rue du Repos à côté de l'école Jean Jaurès au détriment des jardins familiaux. Je souhaite que l'aménagement de type Zone 30 sur la rue des Creuses devant l'école de Mainville soit suivi d'une effectivité de la zone 30 puisque on se souvient qu'on vous avait interpellé sur l'école Jules Ferry qui donne sur le boulevard du Général de Gaulle où la zone 30 n'est malheureusement pas réellement respectée. Ce qui cause des problèmes de danger pour les enfants.

M. LE MAIRE – Merci Madame. Concernant la rue du Repos, il faut savoir que nous avons perméabilisé l'ensemble. Les travaux que nous allons faire, il y aura quelques places de parking en plus mais cela a été fait surtout pour permettre d'avoir une aire de jeux comme on essaie de le faire dans tous les quartiers pour les mamans qui viennent attendre la sortie des enfants puissent avoir une aire de jeux pour les tout-petits. Ça me rappelle la rue Marcelin Berthelot, tout le monde critiquait, personne n'était content et maintenant tout le monde

vient nous voir en disant que c'est magnifique. Alors laissez-nous travailler tranquillement. On va mettre des arbres, on va mettre de la verdure. Il va y avoir de la verdure sur tous les emplacements. J'ai reçu les riverains, je leur ai expliqué le projet et je n'ai pas eu de remarque. Si, la seule remarque c'est qu'ils ont demandé de mettre une caméra. Je n'ai pas de remarque. A partir du moment où nous prenons des décisions, vous parlez de voitures. Attendez que le projet soit fini et si cela ne vous plaît pas vous viendrez me voir et vous ferez des réflexions à ce moment-là mais ne nous attaquez pas avant comme vous faites si facilement.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-057 Convention de mise à disposition partielle d'un équipement sportif municipal au Draveil Football Club

M. le Maire donne la parole à Mme BOUBY

Mme BOUBY – Il s'agit d'une projection car cet établissement public n'existe pas encore mais va être créé sur l'ancienne piste de roller derrière le collège Delacroix. Il s'agit d'un terrain de 5 par 5 de football et également un terrain de basket. Cet équipement est voué à être public donc ouvert à toute personne souhaitant pratiquer de manière libre sans appartenir à un club. Mais on a quand même réservé une disposition partielle pour le DFC. Vous avez sur table la convention des horaires qui seront réservés pour le DFC.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-058 Subvention exceptionnelle destinée à l'association des Papillons blancs de l'Essonne

M. le Maire donne la parole à Mme ARNAUD

Mme ARNAUD – La Ville de Draveil apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leur activité. L'association des Papillons blancs est une association parentale créée en 1960. Elle a signé en 2023 une convention de location civile (LCA) avec la société philanthropique afin de gérer les 9 établissements des Papillons blancs de l'Essonne (360 salariés et 667 personnes en situation de handicap). Elle est animée par des parents et amis de personnes handicapées mentales pour défendre les intérêts et les droits des personnes qu'elle accompagne au sein de ses établissements et services. A Draveil, elle dispose d'un Institut Médico Educatif.

La Ville a été sollicitée par l'association pour qu'elle puisse apporter son soutien financier pour développer son activité en réponse aux besoins croissants des personnes en situation de handicap. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour l'association des Papillons blancs de l'Essonne.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-059 Convention de servitudes de passage et d'entretien du réseau d'eaux pluviales pour l'école maternelle Jean Jaurès

M. LE MAIRE - Dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle Jean Jaurès, la Ville a sollicité le Conseil syndical de la résidence L'ATRIUM et son représentant le Cabinet FONCIA pour établir une convention de servitude pour raccorder le système d'évacuation des eaux pluviales dans la noue de rétention située sur la parcelle privée AE638.

Une convention est nécessaire pour établir la nature de la servitude et son assiette et les obligations de la Commune et des copropriétaires notamment en termes d'accès et d'entretien de l'ouvrage.

M. DAMERVAL – Je vous remercie de nous présenter les délibérations avant que les décisions ne soient prises car vous nous avez quand même dit tout à l'heure qu'il fallait que notre Conseil municipal se positionne après que les projets aient été portés. Ce qui je trouve est quand même assez problématique puisque nous

sommes bien là dans une action préalable et ça sert bien à ça un Conseil municipal. A prendre des délibérations qui seront suivies des faits et non à être une chambre d'enregistrement à posteriori. Donc vous nous proposé aujourd'hui une convention de servitude avant que ça se réalise. Donc nous voterons pour mais vous nous dites que ça serait mieux que l'on ne soit pas dans la critique. C'est quand même notre rôle en tant qu'élu municipal de pouvoir apporter une vision sur un projet à priori et non à posteriori.

M. LE MAIRE – Il faut savoir que nous avons rencontré les résidents de l'Atrium, nous les avons rencontrés pour essayer de trouver une solution. Ils sont venus me voir en disant qu'il n'y avait pas d'entretien et que c'était à nous. Et je vous parle d'un projet qui date d'il y a quelques années puisque cela a été de l'époque de la restructuration de l'école maternelle. Nous avons convenu avec eux d'entretenir et de rendre ce site propre. A l'époque, on avait décidé de régulariser cela. Ce n'est pas à posteriori mais on le fait car il fallait que ce site devienne plus propre que ce qu'il y était. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-060 Autorisation et modalités d'utilisation de véhicules de service avec remisage à domicile par les agents communaux

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - L'objectif de cette délibération est de permettre à certains agents d'avoir un véhicule de service mais surtout de pouvoir le remiser à domicile le soir. C'est essentiellement lié à des facilités d'organisation de travail. C'est un véhicule de service donc il ne peut pas être utilisé à des fins personnelles donc le week-end ou en période de congés. Lorsque ce sont les congés, il est remisé dans les services pour être de nouveau utilisé si besoin. Vous avez une liste qui est définie : Directeur Général des Services, DGA ST et Sports, DGA Ressources, DST adjoint, Responsable du Centre Technique Municipal, Adjoint au responsable du Centre Technique Municipal, Responsable Régie Bâtiment, Responsable du service Informatique.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-061 Garantie décennale accueil périscolaire groupe scolaire de Champrosay : approbation de la signature du protocole transactionnel sous condition suspensive

M. LE MAIRE - En 2013, la Commune de Draveil, a construit une salle polyvalente attenante au Groupe Scolaire de Champrosay, situé 33 rue Sainte Anne, et ce, pour un usage de centre de loisirs destiné aux enfants de l'école primaire de la Ville.

Pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette construction qui devait comprendre notamment deux salles d'accueil périscolaires de 50 m² et une salle d'évolution de 125 m², la Commune a conclu un marché public de maîtrise d'œuvre avec un groupement d'architectes composé de la société RL ARTTECH et de la société LBE INGENIERIE, société d'architecture.

La société AVM Ile-de-France a sous-traité son marché, ou partie de son marché de travaux du lot n° 1, « clos et couvert » à la Société BANCEL SA, suivant acte du 20 décembre 2013.

La société BANCEL qui a réalisé les travaux, notamment d'étanchéité des toitures-terrasses, a fait l'objet d'un jugement de redressement judiciaire rendu le 6 décembre 2016 par le Tribunal de Commerce de Paris.

Par jugement du 7 mars 2017 le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de BANCEL qui a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés.

La société BANCEL est assurée au titre de sa garantie décennale auprès de la compagnie AXA Assurances IARD sous le numéro de police 5601925804.

La réception sans réserve des travaux du lot n°1 a été prononcée le 7 novembre 2014.

Faisant état de désordres caractérisés par des infiltrations en toiture-terrasse à plusieurs endroits de la salle polyvalente au Groupe scolaire de Champrosay et après avoir fait dresser un constat d'huissier, la Commune a saisi le juge des référés du Tribunal Administratif de Versailles d'une demande d'expertise par requête du 24 mars 2022.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-062 Instauration d'un périmètre d'étude en Centre-Ville de Draveil

M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI

Mme DONCARLI – Comme vous le savez, le Centre-Ville de Draveil concentre de multiples enjeux, notamment historiques, urba., paysagers, environnementaux, résidentiels et commerciaux. Alors, on a le Centre ancien aujourd'hui qui est préservé par le périmètre monuments historiques et SPR.

On a le Centre-Ville qui est animé par les commerces, le marché forain, les services publics et culturels, CCAS, Café Cultures, la fête de la musique qui est située à la croisée des axes de circulation et qui génère régulièrement une saturation du réseau qui constitue donc une question centrale de réflexion sur le devenir de la commune et du Centre-Ville en particulier. On a également une zone d'habitat en mutation. Ces dernières années, trois opérations en termes de requalification ont été effectuées, à savoir l'ilot « Valérie Fleurs », le marché forain et le Carré Saint Rémy. Quant à la partie Sud, aucune réflexion globale n'a encore été apportée. Or, aujourd'hui, il s'y exerce une pression foncière de plus en plus importante en termes de densification. Il s'agit donc de proposer au Conseil municipal de délimiter un périmètre d'étude et de prendre en considération la nécessité d'engager une étude urbaine sur ce secteur afin de disposer d'un outil de cadrage définissant les objectifs d'évolution et de maintenir une harmonisation pour l'identité communale. Ce périmètre d'étude permettra de disposer d'un sursis à statuer pour toute demande ou projet qui pourrait porter préjudice aux objectifs retenus pour l'évolution de ce secteur.

M. DAMERVAL – Sur le principe, nous soutenons la volonté de maîtrise publique du Centre-Ville. Néanmoins, sur la forme et sur le fond, on a de grosses divergences. Pour commencer :

Sur la forme : il est important de considérer la date. Nous sommes à moins de 2 ans des élections. C'est un projet à apporter en début de mandature et certainement pas à l'approche d'une période électorale. Donc ça nous pose un problème sur la question du teaming. Nous regrettons aussi l'absence de débat public qui aurait permis en fait d'établir les bases de cette étude. Débat public sur un sujet qui aurait pu être fait avec nos concitoyennes et nos concitoyens. En même temps, le projet est tellement flou que l'on ne sait pas ce que nos concitoyennes et nos concitoyens auraient pu retenir du projet que vous nous présenté parce que la note d'intention ne permet pas de comprendre où la municipalité veut en venir. Nous regrettons que l'exécutif utilise encore une fois le caractère exceptionnel de l'allée des tilleuls pour mise en exergue dans la note après l'avoir massacré.

Sur le fond : la densification de la ville se fait dans une zone où la qualité de l'air est jugée comme étant altérée où l'environnement sonore est très dégradé. La mise en œuvre des schémas intercommunaux est au point mort. Cela se traduit par une Ville qui refuse toute forme de partage de la voirie au détriment des circulations actives et il n'y a pas de réflexion sur le niveau d'équipements des services publics liés à l'arrivée des nouveaux habitants. Pour toutes ces raisons nous voterons contre cette délibération.

Mme DONCARLI – Concernant le timing, et bien si c'est important de commencer maintenant parce que les projets c'est tous les jours que l'on en reçoit. Effectivement pour vous c'est transparent mais on arrête des projets régulièrement qui sont monumentaux et en inadéquation avec le Centre-Ville. Et si on a plus d'outils pour le faire on arrive encore à le faire mais parfois c'est un peu limite. Je pense que, justement de réfléchir, il s'agit-là d'un périmètre d'étude donc justement dans lequel on va réfléchir à ce que l'on va faire parce que là vous parlez de densification. Il faut que l'on ait une vraie réflexion.

Le timing, c'est urgent de commencer maintenant. Effectivement, l'avenir nous dira si on est encore là plus tard ou pas. Mais au moins, il aura été amorcé et on pourra dès à présent commencer à se projeter sur le devenir de ce secteur qui mérite vraiment une réflexion profonde. Voilà. Et quant à l'allée des Tilleuls qu'on a soi-disant massacrée, ça aussi vous ne l'avez pas vu mais on reçoit des prix. On a reçu un prix de la biodiversité et ce n'est pas nous qui l'avons demandé. On a été sollicité pour se présenter.

M. LE MAIRE – Oui c'est vrai que l'on a reçu ce prix et nous allons monter un dossier car nous allons représenter l'Essonne au niveau national.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 27

Abstention : 1 (M. CHARDONNET)

Contre : 4 (M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES)

DCM 24-07-063 Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI

Mme DONCARLI – Cette délibération a pour objet, comme chaque année, de taxer et de fixer les nouveaux tarifs de la TLPE, c'est la taxe locale sur la publicité extérieure. A partir du 1^{er} janvier 2025 de la façon suivante :

- Concernant les dispositifs publicitaires non numériques d'une superficie inférieure à 50m² : 18.60€/m²,
- Pour les dispositifs publicitaires non numériques d'une superficie supérieure à 50m² : 31.10€/m²,
- Pour les dispositifs publicitaires numériques d'une superficie inférieure à 50m² : 55.70€/m²,
- Et pour les dispositifs publicitaires numériques d'une superficie supérieure à 50m² : 111.20€/m².

Donc ces tarifs ont été ajustés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

M. DAMERVAL – Une intervention à peu près constante comme tous les ans. Nous sommes contre la publicité. Pour ces raisons, vu que c'est une augmentation des tarifs de publicité, nous nous abstenons mais en rappelant que la publicité est une invasion de l'espace public dont on n'est pas obligé de s'y soumettre. Et surtout quand on voit la plupart des pubs qui nous sont proposées aujourd'hui qui conduisent à une surconsommation mais très peu à des messages d'intérêt public ou d'intérêt général.

Mme DONCARLI – Comme chaque année, je pense qu'il vaut mieux la taxer que la faire gratuite. De toute façon, on ne peut pas interdire la publicité sur tout le territoire.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 28

Abstention : 4 (M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES)

Contre : 0

DCM 24-07-064 Droit de préemption des commerces : Renforcement de la diversité et de l'attractivité du commerce local - mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et du droit de préemption sur les fonds de commerce, baux commerciaux et baux artisanaux sur la commune de Draveil

M. le Maire donne la parole à M. GUIN

M. GUIN - La Ville de Draveil est dotée d'une diversité de commerces de proximité qui concourent à l'animation et à l'attractivité de la ville et de ses différents quartiers. Cependant, certains quartiers commerçants font face à des difficultés croissantes en matière de vacances et de diversité commerciale.

La Ville de Draveil souhaite appliquer une politique volontariste pour mieux observer, réguler et maîtriser les implantations commerciales en se dotant d'un nouvel outil opérationnel fondé sur le droit de préemption commercial. Certains secteurs commerciaux s'appauvrissent tant qualitativement que quantitativement, aussi, l'offre commerciale de proximité doit pouvoir être améliorée et diversifiée.

La volonté de la commune de Draveil est d'agir en faveur de la préservation et du développement d'une armature commerciale et artisanale de proximité. Le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux permet de lutter contre la disparition des commerces de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale et artisanale dans un périmètre défini.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les trois périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat suivants :

- Le boulevard Henri Barbusse,
- Le boulevard du Général De Gaulle,
- Le Centre-Ville (Place de la République, Rue de Mainville, Rue Jean Moulin, Rue du Docteur François, Allée de l'Orangerie, Place du Colombier, Place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945, Avenue Jean Jaurès, Rue Henri Dunant).

Et d'instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux dans le périmètre de sauvegarde correspondant aux secteurs définis dans l'annexe N° 1.

M. DAMERVAL - Sur le principe, nous soutenons une intervention publique visant à favoriser une plus grande diversité des commerces.

Sur la forme, il est important de considérer la date (moins de 2 ans avant les élections) et le fait que la ZAC ne rencontre pas le succès escompté. Nous regrettons également l'absence de débat public et que ce sujet n'ait pas été discuté lors d'une réunion publique avec nos concitoyennes et concitoyens. Nous nous interrogeons sur la fiabilité des données, souvent anciennes, qui mènent à choisir une action avec un périmètre limité au Centre-Ville alors que de nombreux quartiers sont aujourd'hui carencés en commerces. La compétence économique relève logiquement de l'intercommunalité. Nous déplorons l'absence de présentation d'une vision globale avec une révision du règlement local de publicité, dissociée d'un programme de revitalisation.

Sur le fond, nous avons actuellement besoin d'un programme de revitalisation pour les quartiers des Mazières, de Danton et des Bergeries. Il est regrettable de connaître les commerces sans connaître les bailleurs, ce qui a forcément un impact lors de la rétrocession des fonds. Nous serons attentifs à ce que cet outil serve réellement à diversifier l'activité commerciale. À cet égard, nous demandons à être associés et souhaitons la mise en place de règles claires et d'une définition préalable des besoins (départs à la retraite des commerçants, remplacements, nouveaux commerces, nuisances des nouveaux commerces, déménagement de commerces pour mieux répondre aux besoins et/ou au voisinage, etc.). Nous avons des doutes quant à la capacité de la ville (pas de ses agents) à mettre en œuvre un outil aussi complexe, surtout en situation de sous-effectif chronique des agents municipaux. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. GUIN – En ce qui concerne ce projet et les élections à venir, il n'y a aucun rapport M. Damerval.

En ce qui concerne le Carré Saint Rémy, vous n'êtes pas sans savoir que ce projet a mis plusieurs années à sortir et que ce projet est sorti bien avant le COVID et qu'aujourd'hui, ce projet avance. Peut-être pas aussi vite que vous le voudriez mais il avance. Et je trouve que l'on a beaucoup de chance qu'il avance car, compte tenu le contexte économique actuel que nous traversons, je dirais que c'est presque une chance qu'à Dreveil ça avance. Après tous vos reproches, je vous rappelle que les Mazières sont revenus dans la Politique de la Ville et que les Mazières vont faire l'objet d'un travail approfondi pour préserver le tissu commercial des Mazières.

Mme JOURDANNEAU-FORT – Je voudrais revenir sur un point qui me chiffonne. Donc, si je vous comprends bien, on ne fait plus rien après 4 ans, pendant les 2 années restantes car les élections arrivent, alors il ne faudrait plus rien faire. Ce n'est pas comme ça qu'on voit la vie, M. Damerval. Ici, on travaille pour l'intérêt des draveillois avant et au-delà de nous. Nous sommes tous de passage, nous le savons mais en tout cas quand nous sommes là, nous agissons sur toute la durée du mandat que cela vous plaise ou pas. Et puis vous dites, compétence agglomération, on n'est pas contre ni pour l'Agglomération, on est avec l'Agglomération. Vous croyez que toutes les questions de savoir les personnes qui partent à la retraite, celles qui veulent passer la main, etc... vous croyez que c'est l'Agglomération qui peut répondre à toutes ces questions ? Non, ce sont des agents de proximité, c'est nous qui pouvons accompagner ces réponses et avec l'Agglomération main dans la main. Mais l'Agglomération, toute seule n'y arrivera pas. Peut-être que tout seul, nous aussi nous aurions des difficultés donc c'est un travail commun.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 4 (M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES)

DCM 24-07-065 Diffusion auprès des draveillois et des draveilloises de la déclaration universelle des droits de l'animal

M. le Maire donne la parole à Mme TZAREWSKY

Mme TZAREWSKY - La Déclaration universelle des droits de l'animal a été proclamée solennellement à Paris le 15 octobre 1978, à la Maison de l'Unesco. Son texte révisé par la Ligue internationale des droits de l'animal en 1989 a été rendu public en 1990. Malgré la sensibilité croissante du public pour la cause animale, la Société Protectrice des Animaux (SPA) constate une hausse du nombre d'abandons et de signalements de maltraitance d'animaux, le chiffre annoncé d'abandon est en hausse de 1,5 % sur un an, égalant presque le chiffre de 2019, le plus haut jamais atteint, tandis que les adoptions sont reparties à la baisse (-1,5%). Depuis 2016, les faits de violences ont progressé de 30%. Compte tenu de ces chiffres, la municipalité est en train de mettre en place des mesures de sensibilisation du public dont la diffusion de la déclaration universelle des droits de l'animal constitue une seconde étape, la première étant l'avis émis par le Conseil municipal sur

l'interdiction des animaux dans les cirques. Un guide de l'animal en ville est en cours de rédaction et sera proposé au vote du Conseil municipal de la rentrée. Pour mémoire, une petite carte « j'ai un animal chez moi » est toujours disponible au service urbanisme ainsi qu'à la maison du patrimoine et de la culture. La présente déclaration universelle des droits de l'animal sera diffusée via les outils internet de la commune ainsi qu'auprès de toutes les structures municipales et tout professionnel (vétérinaires, commerces...) qui souhaiteront la mettre à disposition du public. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de la déclaration universelle des droits de l'animal et de décider de diffuser auprès du public la déclaration universelle des droits de l'animal.

M. DAMERVAL – Demander au BTP de remettre un prix biodiversité c'est comme demander à CNEWS de remettre un prix contre le racisme. Quand on parle aujourd'hui des droits des animaux, on ne parle pas uniquement des animaux de compagnie. La pipistrelle est un animal et quand on voit aujourd'hui qu'il n'y a pas de registre et qu'on attend toujours l'inventaire des animaux sur notre territoire, on peut se poser la question de savoir si cette signature de déclaration n'est pas uniquement une continuité de votre greenwashing. Donc oui naturellement nous souhaitons qu'il y ait une plus forte lutte contre l'abandon, contre la maltraitance. Il ne vous a pas manqué qu'il y a quelques temps, il y a eu un débat, notamment sur la question du congé suite au décès d'un animal de compagnie qui était porté notamment par nos familles politiques. Donc, nous y sommes forcément très attachés. Mais néanmoins, vous voir aujourd'hui proposer cette délibération alors que vous refusez de faire un inventaire des animaux sur notre territoire, je trouve ça assez gonflé de votre part et puis oui naturellement, ce prix remis par la Fédération du BTP ne vous honore pas parce qu'il contribue à un greenwashing qui est absolument incompréhensif parce que l'abattage de 4 000 arbres restera toujours une atteinte à la biodiversité que la Fédération du BTP le dise ou non.

Mme JOURDANNEAU-FORT – J'aurais aimé que vous puissiez mettre de la mesure dans vos propos parce que je crois que vous avez voté le fait que les animaux pouvaient être abattus dans les abattoirs avec la souffrance. Vous parlez de la pipistrelle mais les animaux que l'on tu parce que l'on doit respecter les rites. Nous, nous avons porté cela contre et vous, votre parti, et bien curieusement il est pour, pour ces souffrances animales. Et là, parlons-en.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-066 Validation du Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » Val d'Yerres Val de Seine

M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI

Mme HIDRI – La politique est en l'espèce la validation du Contrat de Ville. Comme vous le savez, le territoire de notre agglomération comptait 7 quartiers Politique Ville et puis, nous avons depuis le 1^{er} janvier, la chance d'en compter 8 avec le quartier des Mazières. C'est une politique qui est transversale et complémentaire avec toutes les autres politiques publiques. C'est pour ça qu'il est très important d'y apporter toute notre attention. Le précédent Contrat de Ville de l'agglomération prenait échéance le 31 décembre 2023. Par circulaire, nous devions renouveler ce Contrat de Ville « engagement quartiers 2030 » avant le 31 mars 2024. L'Agglomération a une légère dérogation temporelle et nous avons adopté le cadre de ce contrat le 4 avril 2024. Donc ce Contrat de Ville qui va être structurant pour l'ensemble de l'Agglomération et ses 8 quartiers a été construit avec une méthodologie très participative avec plusieurs de concertations avec les habitants, des acteurs qui soient associatifs et autre. Donc nous avons une première phase de concertation puis une deuxième phase de définition du socle transversal et des priorités locales par quartier prioritaire Ville. Vous avez d'ailleurs pour les Mazières et les Bergeries ce qui nous intéresse tout particulièrement, des fiches quartiers avec les chiffres, la démographie et en fonction des différences. Puis, les priorités qui ont été identifiées par les acteurs. Moi, j'ai eu la chance et l'honneur d'assister aux différentes phases qui a été vraiment coconstruit par les habitants, les associations, les élus. Et donc vous avez un certain nombre de priorités qui ont été identifiées. Alors on imagine, et puis vous le voyez d'ailleurs notamment sur l'emploi également sur le cadre de vie, sur l'action de prévention et de lutte contre les violences avec, je le dis à titre anecdotique malheureusement, avec des violences intrafamiliales qui évoluent. Et en dehors des violences conjugales on peut avoir des violences des enfants envers les parents. Et donc, il y a des priorités qui ont été établies et nous allons travailler en lien avec les acteurs de l'agglomération pour pouvoir avancer. Eh bien, oui, à Draveil nous avançons et nous travaillons en silence. Il y a de nombreux dossiers qui ont pu être évoqués notamment les commerces et sachez que le dossier est pris en main par le Maire, par moi-même pour pouvoir faire en sorte que les choses avancent et vous voyez que parmi les priorités, il peut y avoir pour les Mazières la volonté de créer des actions notamment

de théâtre pour les jeunes et ce sont des choses, par exemple, qui ont été faites très récemment. Cette année, nous avons mis en place des cours de théâtre, nous avons mis en place un voyage au ski et nous continuerons à mettre en place de nombreuses actions. D'ailleurs, je remercie l'ensemble des équipes et des services qui sont très actifs. Nous allons amener, je l'espère, la maison de quartier vers un Centre social avec vraiment une pensée pour que le quartier des Mazières puisse toujours aller vers l'avant et aller vers quelque chose de très positif. Donc, le rapport qui vous est présenté et qui vise à valider ce contrat de Ville qui sera signé dans quelques jours définitivement, je l'espère, vous présente toutes ces actions et puis vous propose aussi la convention de gestion urbaine et sociale de proximité qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants. Et également la convention cadre TFPB car avec l'abattement pouvant atteindre 30% de la taxe foncière, il est prévu de nombreuses actions pour améliorer ce cadre de vie et permettre aux habitants de ce quartier de vivre dans des conditions de plus en plus positives, je l'espère et j'y œuvrerai et je mettrai toute ma force avec le Maire pour que les Mazières et les Bergeries puissent bénéficier des meilleures conditions pour cela.

M. GUIGNARD – Pour nous, il nous semble indispensable d'associer les habitants à la vie de leur quartier. Il faudra mettre en œuvre des moyens suffisant pour encourager la participation citoyenne. Il s'agit de faire sortir les gens des appartements pour venir participer à des activités familiales, culturelles, etc... Je pense que l'enjeu, il est là pour créer un peu de fraternité dans les quartiers. Il faut que les gens se parlent et que les gens se connaissent mieux. Il y a aussi un besoin de plus de séjours et d'activités intra quartiers pour les jeunes afin d'apaiser leur relation et mettre, je l'espère, un terme aux violences actuelles.

Concernant les commerces et surtout le manque de commerces, aux Bergeries : le centre commercial est bien identifié peu dynamique par le Contrat de Ville. Cela ne date pas d'hier et c'est vrai que l'on peut constater une inaction dans ce domaine depuis bien longtemps. Aux Mazières, depuis 2022, 4 commerces ont disparu notamment la pharmacie qui existait depuis des décennies. Les habitants des quartiers ont eux aussi droit aux commerces de proximité. Et votre politique qui consiste à concentrer tous les efforts sur le Centre-Ville nous est insupportable. Nous serons vigilant et nous contrôlerons le bon déroulement des actions contenues dans ce document qui s'appelle, je vous le rappelle Contra de Ville « engagement quartier 2030 ».

M. LE MAIRE – M. Guignard, je ne peux pas vous permettre de dire ce que vous dites. Je ne sors pas que la veille des élections dans les quartiers Monsieur. Moi je suis dans le quartier en permanence et je ne vous y ai jamais vu. Vous n'êtes jamais dans le quartier. Je travaille sur le quartier avec Faten Hidri à l'heure actuelle pour faire développer et faire revenir les commerces. Je travaille là-dessus. Je suis dans le quartier et je ne vous y vois pas. C'est vrai, comme je vous ai dit l'autre jour à l'Agglomération, c'est bien beau autour d'une table de faire des promesses mais une fois sorti de la salle, il n'y a plus rien chez vous.

Mme HIDRI – Vous avez parlé des séjours intra-quartiers, je pense que c'est juste une faute de langage, vous vouliez dire inter quartiers. Nous y travaillons. C'est quelque chose qui a été identifiée dans les priorités, si vous l'avez lu. Il faut du temps et le faire de manière intelligente. Sur la participation citoyenne, c'est indiqué sur la délibération, plus de 900 habitants ont pu s'exprimer. Et pour nous, la volonté c'est de continuer et amplifier car actuellement, vous parlez des Mazières. Sur la maison de quartier il existe des séries d'évènements qui sont fait avec les familles mais justement la mutation de la maison de quartier que nous souhaitons avec le Maire en Centre social va amplifier cette dynamique. Il y a la volonté d'aller chercher les séniors de ces quartiers-là, de les mettre autour d'une table, de pouvoir faire du lien social. Il y a différentes actions qui sont en train d'être étudiées et vous l'avez dit, en 2030 c'est loin mais je dirais même que nous, on va se donner des objectifs beaucoup plus courts avec le Maire et vous devez le savoir, nous sommes très fréquemment et même il y a encore 2 jours sur le terrain pour pouvoir réaliser les choses de manière plus efficiente. Donc je pense que l'on a tout intérêt, autour de cette table, à démontrer une forme d'apaisement sur ces questions-là. De ne pas rajouter de l'huile sur le feu et de travailler pour une fois dans des relations intelligentes et cordiales.

M. GUIN – On voit M. Guignard que vous ne savez pas de quoi vous parlez quand vous parlez de commerce. Moi, pour ma part, je suis commerçant depuis plus de 30 ans et le quartier des Mazières, je le connais bien puisque j'ai grandi rue Ferdinand Buisson et je connais un autre enfant du pays qui n'est pas né à Draveil mais qui a grandi dans le quartier des Mazières c'est notre Maire aussi. Le quartier des Mazières c'est un quartier commerçant, attractif et toutes les cellules commerciales étaient remplies à l'époque. Nous avions un boucher, un poissonnier et le fromager, etc... Nous avions pleins de commerces. Mais à l'époque, le quartier des Mazières était un quartier tranquille. Les choses ont changé, la vie a évolué et je mets au défi n'importe quel commerçant d'aller s'installer là-bas. Ça ne pourra se faire que par la rénovation des cellules commerciales, ça passera par des concessions je pense et il faudra aller chercher des commerçants pour s'y installer. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui, entre s'installer au Centre-Ville dans un quartier quand même un peu tranquille

et s'installer aux Mazières, le choix il est vite fait. Donc si vous ne pouvez pas comprendre ça, je suis désolé pour vous, M. Guignard.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-07-067 Modification du tableau des effectifs

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Concernant la filière technique, nous souhaitons créer deux emplois d'adjoints techniques qui arriveront en renfort. Ce sont des postes supplémentaires pour la filière technique ainsi que 3 postes d'adjoints techniques pour la voirie qui sont des créations de postes. Les bonnes nouvelles, c'est qu'il y a eu aussi des avancements de grades.

Nous vous proposons aux avancements de grades, la création de :

- 1 emploi d'Ingénieur principal - temps complet
- 2 emplois d'agent de maîtrise principal - temps complet
- 6 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - temps complet
- 16 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - temps complet

Comme vous le voyez, il y a eu beaucoup d'avancements de grade, on ne peut que s'en féliciter. Ce n'est pas ce que l'on appelle des avancements de grades automatiques, ce sont des gens qui sont méritant, qui répondaient à divers critères.

Filière Sportive :

Création pour les besoins du service des sports :

- 2 emplois d'éducateur sportif - temps non complet (50%)

Ces emplois pourront effectuer des heures complémentaires.

Filière Animation :

Création pour les besoins du service sécurité Draveil :

- 13 emplois d'adjoints territorial d'animation - temps non complet

Création suite aux avancements de grade :

- 5 emplois d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe - temps complet
- 12 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - temps complet

Filière Administrative :

Création suite aux avancements de grade :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe - temps complet
- 2 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe - temps complet
- 5 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - temps complet
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - temps complet

Filière Culturelle :

Création suite aux avancements de grade :

- 1 emploi de Professeur d'enseignement artistique hors classe - temps complet

Filière Médico-Sociale :

Création suite aux avancements de grade :

- 3 emplois d'Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle - temps complet

Création d'une équipe d'agents volants pour le secteur petite enfance :

- 5 emplois d'auxiliaire de puériculture territorial - temps complet.

Travail qui a été initié avec Faten Hidri qui est en charge de la Petite Enfance, suite à des alertes. On sait que c'est un secteur qui est compliqué pour nos agents, c'est un métier qui a beaucoup évolué et qui peut-être aussi très fatigant. Du coup, Faten Hidri souhaite renforcer, dans le cadre des crèches, en créant 5 emplois d'auxiliaire de puériculture territoriale.

Filière Sociale :

Création suite aux avancements de grade :

- 2 emplois d'ATSEM principal de 1^{ère} classe - temps complet

Filière Police Municipale :

Création suite à un avancement de grade :

- 1 emploi de Brigadier-chef principal - temps complet

M. GUIGNARD – J'aurai voulu savoir si vous avez réuni le Comité territorial pour exposer ces créations de postes.

M. ROUSSET – Non. Il n'était pas nécessaire de le présenter en amont au CST. Ce que vous voulez dire c'est le Comité Social Territorial. Mais ce sera fait. On aura un échange aussi sur les tableaux des avancements de grades comme c'est prévu dans les textes.

Approuvée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

—

M. ROUSSET – C'était juste pour une information pour l'ensemble du Conseil municipal concernant un sujet RH. Demain, nos agents vont recevoir un courrier. C'est un courrier qui nous tenait à cœur depuis 2021. Nous avons travaillé, et surtout le service des ressources humaines sur le RIFSEEP, c'est le régime indemnitaire de la fonction publique. Comme nous l'avons déjà vu, il y a une partie qui est fixe et une partie qui est variable. Et là, demain, nous allons évoquer la partie qui est fixe qui est le IFSE (Indemnité de Fonction de Suggestion d'Expertise) qui est versée à chaque agent selon ses fonctions et son expertise. On a eu des grands plans de formations dans notre ville. Il est important pour nous mais surtout pour nos agents de les accompagner quel que soit leur poste, tous les postes sont concernés. Dans le cadre de cette expertise, on a cette fameuse IFSE qui reconnaît l'expertise. Nous avons souhaité, avec M. le Maire, uniformiser et revaloriser les IFSE. On avait déjà initialisé ça sur certains statuts depuis 2021. Là, il y a un gros travail qui a été fait qui concerne à peu près 250 à 270 agents. Ce qui est important, c'est que nos agents qui ont une IFSE inférieure actuellement à 100 euros brut mensuel sont concernés par cette mesure. Car à partir du 1^{er} septembre 2024, il n'y aura aucune IFSE inférieure à 100 euros brut mensuel. C'est un effort important pour la Ville mais c'est surtout une reconnaissance pour nos agents de leur expertise. C'était juste une information que je voulais vous donner. Il n'y a pas lieu à un vote. Vous avez juste la primeur de cette information.

M. DAMERVAL – C'est toujours pareil en fait, le problème n'est pas l'IFSE mais les salaires. Et c'est bel et bien sur les salaires que seront calculées les retraites alors que sur l'IFSE ça se concentrera sur le RAFP et pas sur les 6 derniers mois d'indemnités pour le calcul de la retraite. Les agents de la fonction publique ont perdu beaucoup de pouvoir d'achat depuis 20 ans et en faisant ça vous limités le rétro salaire lié à la question de la retraite. Je serais quand même plutôt favorable à ce que l'on augmente les salaires des agents plutôt que d'augmenter l'IFSE qui n'aura pas le même impact sur le suivi de carrière derrière.

M. LE MAIRE – Merci. On va passer aux questions orales. La première question est posée par Draveil Transition Démocratique, Ecologique et Sociale. Comme je l'ai dit tout à l'heure, Mme Landrau en avait posé une or délaissée mais comme elle rentre dans le cadre de la question qu'a posé le groupe Draveil Transition Démocratique, Ecologique et Sociale, vous aurez la réponse en même temps. Alors la première question c'est la question concernant le cinéma. Je vous donne la parole.

Question n°1 : Cinéma

Mme BELLAY - Le 22 mars dernier, nous vous avons interrogé sur l'état d'avancement des travaux du cinéma et sur le calendrier. À cela, Mme Jourdanneau-Fort a répondu par des banalités sur l'impatience de Draveil concernant l'ouverture prochaine du cinéma et les promesses d'animation du centre-ville. Elle a esquissé quelques difficultés en parlant de devis et d'expertises révisés en raison des nombreuses difficultés liées à l'ancienneté du bâtiment, tout en nous assurant que l'ouverture du cinéma était prévue pour la fin novembre. Naturellement, c'est par la presse que nous avons appris, trois mois plus tard, que le projet était abandonné

par l'exploitant. Notre groupe souhaite donc interroger Monsieur le Maire sur l'impact financier en matière de subventions et de garanties pour la ville. Nous souhaitons également vous interroger sur votre attachement dogmatique à un projet privé, ou si vous allez enfin étudier un mode de gestion publique pour ce cinéma.

M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI

Mme DONCARLI – Oui, le chantier est à l'arrêt. Il y a des difficultés techniques supplémentaires qui ont été découvertes lors du curage du cinéma et qui ont conduit l'exploitant à reconsidérer le projet puisque ces nouvelles contraintes génèrent un financement nettement supérieur à ce qui a été budgété. En revanche, contrairement à vos sources presse, à ce jour aucune liquidation ni cessation d'activité n'est actée. Le bail entre le propriétaire et l'exploitant n'a pas été dénoncé. Et concernant la Commune, une subvention de deux fois 35 000 euros a été versée dans les dispositions de l'accord cadre qui nous lie et rien de plus. Voilà. Alors, vous m'interrogé sur un attachement dogmatique sur un projet privé ? Donc comme je vous l'avais déjà expliqué à l'époque, non pas particulièrement. C'est que la nature du projet est liée au statut du local puisque le local est privé et ne nous appartient pas et sa géographie puisqu'il est en plein cœur de Ville et il est tout à fait pertinent d'avoir un cinéma cœur de Ville et ce projet c'est un cinéma essentiellement de proximité.

Enfin, j'ajoute que ce montage, il s'est fait avec les préoccupations pour lesquelles ont a été élus, à savoir la maîtrise des budgets. Et c'était de maîtriser la dépense du budget communal mais ça c'est quelque chose qui doit vous échapper puisque vous êtes tous des grands militants d'un parti d'extrême gauche qui défend aujourd'hui un programme qui génère plus de 215 Md€ de dépenses supplémentaires chaque année et un déficit public de 160 Md€ par an. Voilà. Quand on sait aujourd'hui que la dette de la France est supérieure à 3 milles Md€. Effectivement, on s'est toujours inscrit en responsabilité et pas en irresponsabilité puisque je sais que votre jeu à vous c'est de jouer au Père Noël sans réfléchir à la suite. Mais nous, ce n'est pas ça. Alors, pourquoi ça a été fait comme ça ? Et bien, c'est parce que l'on a préféré s'inscrire sur quelque chose qui n'engendrait pas des dépenses supplémentaires et pour votre information, je suis également en relation avec des Mairies qui sont à gauche et elles ont également des cinémas, des projets communs qui sont complètement privés. Notamment à Sainte-Geneviève-des-Bois, se sont des projets qui ne sont pas forcément portés par l'entité publique. Voilà où on en est aujourd'hui.

Question n°2 : Piscine du Port aux Cerises

Mme BELLAY - En 2022, la piscine du Port aux Cerises est restée fermée faute de maintenance. En 2023, un défaut de surveillance et un incendie criminel ont conduit à l'inexploitation saisonnière de la piscine. En 2024, un conflit de fin de DSP a conduit de nouveau à la fermeture de cet équipement. Mme Valérie Péresse aime à dire que les îles de loisirs sont les jardins de ceux qui n'en ont pas. Il doit y avoir des jardins où l'herbe est plus verte qu'ailleurs (probablement sans herbicide), car avec les politiques austéritaires conduites par la région et le département, il n'y aura bientôt plus rien à récolter. Il va être simple de se reporter sur les défaillances du délégataire, qui, au passage, est plus que fautif, mais il faudrait toutefois, à un moment, remettre en question le massacre du service public par les diverses droites à chaque échelon. Ces politiques font peser aujourd'hui un risque sur la survie de ce bien commun en instillant l'incertitude sur les modèles de gestion depuis 2015.

La municipalité peut-elle nous indiquer

- les actions menées contre ses défaillances ?
- les actions pour compenser la défaillance d'Equalia?
- les contributions pour l'avenir des îles de loisirs ?

Sur le principe : Nous soutenons une intervention publique visant à favoriser une plus grande diversité des commerces.

Sur la forme : Il est important de considérer la date (moins de 2 ans avant les élections) et le fait que la ZAC ne rencontre pas le succès escompté. Nous regrettons également l'absence de débat public et que ce sujet n'ait pas été discuté lors d'une réunion publique avec nos concitoyennes et concitoyens. Nous nous interrogeons sur la fiabilité des données, souvent anciennes, qui mènent à choisir une action avec un périmètre limité au centre-ville alors que de nombreux quartiers sont aujourd'hui carencés en commerces.

La compétence économique relève logiquement de l'intercommunalité. Nous déplorons l'absence de présentation d'une vision globale avec une révision du règlement local de publicité, dissociée d'un programme de revitalisation.

Sur le fond : Nous avons actuellement besoin d'un programme de revitalisation pour les quartiers des

Mazières, de Danton et des Bergeries. Il est regrettable de connaître les commerces sans connaître les bailleurs, ce qui a forcément un impact lors de la rétrocession des fonds. Nous serons attentifs à ce que cet outil serve réellement à diversifier l'activité commerciale. À cet égard, nous demandons à être associés et souhaitons la mise en place de règles claires et d'une définition préalable des besoins (départs à la retraite des commerçants, remplacements, nouveaux commerces, nuisances des nouveaux commerces, déménagement de commerces pour mieux répondre aux besoins et/ou au voisinage, etc.). Nous avons des doutes quant à la capacité de la ville (pas de ses agents) à mettre en œuvre un outil aussi complexe, surtout en situation de sous-effectif chronique des agents municipaux.

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI – En 2022, la piscine est restée fermée par faute de maintenance de la part du délégataire. En fait ils ont oublié de nous le dire. En 2023, un défaut de surveillance, vous auriez pu préciser lié au délégataire, parce que c'était de sa compétence, a conduit à un incendie criminel qui a détruit, la veille de l'ouverture de l'équipement, pour plus de 500 000 euros de deniers publics qui sont partis en fumée et qui ont conduit à l'inexploitation saisonnière de la piscine. Grâce au précieux concours de la Région, en 15 jours, on a fait venir des piscines. Il a fallu mettre les installations électriques, les installations en eau, les normes de sécurité pour mettre des bassins pour pouvoir accueillir des gamins de manière provisoire. C'était très compliqué.

En 2024, un conflit de fin de DSP a conduit encore à la fermeture de cet équipement. En fait, c'est une non ouverture. On a tout mis en œuvre avec les assurances pour remettre plus de 500 000 euros HT pour la réfection du bassin. Donc on est à 1 million d'argent public posé sur la table. Là, c'est une structure privée qui gère, qui a signé un contrat. Je suis vent debout contre ces gens-là avec le soutien de la Région, de la Présidente, de son VP et du Département que je suis en lien constant avec eux sur ce sujet. Je ne parle pas de la majorité municipale parce que je sais, elle est derrière moi car il y a les intérêts draveillois que l'on doit aussi préserver. Le 1^{er} juillet, les gouvernements font des augmentations. J'ai un rendu d'un tribunal parce que j'ai tout mis sous procédure depuis le mois de mai pour les mettre sous contrainte. Ils sont condamnés à la réouverture de l'équipement, à verser des sommes forfaitaires journalières, ils ne le feront certainement pas. C'est une première des collectivités qui assigne au tribunal avec de référés avec les natures de ce qui se passe en ce moment. C'est passé. Preuve qu'il y a un très gros travail qui a été fait et je remercie encore. Nous avons gagné sur une décision d'un juge. La Présidente de la Région est au courant, le Président du Département est au courant. Pourquoi ? Parce que, comme vous le savez, la Région c'est l'investissement et le Département, à hauteur de 75% le fonctionnement.

Vous parlez de Valérie Péresse. Valérie Péresse aime à dire que les îles de loisirs sont les jardins de ceux qui n'en ont pas. Et oui, l'île de loisirs est bien verte et plus verte qu'ailleurs. J'ai même sanctuarisé 30 hectares où rien ne sera constructible. J'espère peut-être entrevoir un petit remerciement de votre part sur ce sujet. Je pars du principe que l'on ne dépense pas l'argent que l'on n'a pas, ou alors, si on emprunte, on fait attention à ce que l'on fait. J'aimerais bien être le Père Noël mais je ne suis pas le Père Noël donc je fais attention au niveau du SMAEG parce que je suis désolé c'est de l'argent public et on est responsable devant le contribuable de l'argent dépensé.

Quand vous dites : « il va être simple de se reporter sur les défaillances du délégataire », c'est tout à fait vrai parce que les défaillances sont liées au délégataire. C'est factuel car depuis le 1^{er} juillet, ça a été entériné par la justice et par un juge. Donc, oui c'est vrai que cela a été simple mais il n'y a pas eu un manquement de quelque nature que ce soit de la part du SMAEG et de son Président que je suis et j'en suis très fier. J'ai eu le soutien de l'ensemble du SMAEG qui comporte des gens de l'opposition politique, des gens qui sont à la Région, des gens qui sont au Département et dans les communes. Tout le monde était sur la même ligne. Donc quand on en arrive à ce résultat-là, ça veut dire ce que ça veut dire. Donc ça veut dire que pour la première fois, Madame, un établissement privé se fait accrocher et que l'on n'a rien lâché.

Pour les actions pour compenser la défaillance d'Equalia, elles ne pourront être que judiciaires car je ne peux pas et je n'emmènerai pas les collectivités à aller sur le terrain dont elles ne sont pas maîtresses. Je n'ai pas de maître-nageur en stock. Je n'ai pas les compétences aujourd'hui alors qu'il y a un contrat parce que si je touche la piscine, je touche les bacs tampons, si je la mets en eau. Rien que de mettre en eau c'est 40 000 € juste pour information. Je pourrais être attaqué, moi, le SMAEG, comme quoi on a touché l'équipement et qu'en fait c'est à cause de nous qu'eux, ils ne peuvent plus l'exploiter. Donc là, on est sur un terrain judiciaire avec une procédure judiciaire. Ça ne vous aura pas échappé que la DSP sera à terme le 31 décembre 2024. Est-ce que ce n'est pas plus intéressant pour eux de payer 1 500 euros que de mettre des moyens humains et financier sur la table pour la faire fonctionner, je ne sais pas !

Un petit pic très amical pour M. Guignard. Je sais qu'il est très féru en matière de vidéosurveillance, et bien,

je suis bien content d'en avoir installé sur l'île de loisirs parce que sur la piscine, on a réussi à filmer 4 personnes. Donc, c'est 4 personnes. L'instruction judiciaire est toujours en cours. Vous voyez, tout se rejoint. Donc c'est important car quand on dit à longueur de temps pendant les Conseils municipaux comme quoi les caméras ce n'est pas bien. Et bien, ça peut avoir son utilité de temps à autres. C'est quand même de l'argent public.

Les contributions pour l'avenir des îles de loisirs : il y a un projet à la Région qui est « Réinventons les îles de loisirs ». Les choses sont en train de se mettre en place. Des projets cohérents en gardant juste à l'esprit que l'île de loisirs c'est avant tout la famille.

La bonne nouvelle du soir c'est la condamnation.

M. LE MAIRE – Merci M. Battesti d'avoir brièvement exposé tout cela à ces Messieurs.

Mme HIDRI – j'entends tout ce qui se dit de votre côté mais les contraintes qui ont été subies cette année, le fait que l'on ai subi toutes ses choses contre nous au SMAEG, je tenais à féliciter, à saluer Thierry, le Président, parce que je trouve que la manière dont les choses ont été amenées juridiquement quand même cela mérite d'être salué. Il y a eu cette ordonnance qui est venue condamner et faire jurisprudence sur ces questions-là. Donc, malheureusement, on ne peut que déplorer ce qui se passe à l'extérieur. Mais, en tout cas, merci pour la gestion de cette crise car aujourd'hui on commence à voir les premiers résultats sur la mise en cause des responsabilités des uns et des autres.

M. BATTESTI – Un complément d'information. Il y a toujours une autre procédure qui est en cours, c'est les manquements et il y a une plainte qui a été déposée parce qu'il devait y avoir une société de gardiennage qui devait être présente le soir de l'incendie. Donc il y a une procédure judiciaire qui est en cours qui amènera encore d'autres problèmes car on est là pour défendre les intérêts publics.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.
La séance du Conseil est levée à 22h00.

Mme TZAREWSKY
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*